

Quand déménager rime avec Nouveau plan de mobilité



TOUT DÉMÉNAGEMENT D'ENTREPRISE EN IMPACTE FORCÉMENT SON FONCTIONNEMENT MAIS AUSSI, ET DE MANIÈRE LOGIQUE, LE COMPORTEMENT DES TRAVAILLEURS. LA CULTURE D'ENTREPRISE RESTE MAIS LES HABITUDES CHANGENT, À COMMENCER PAR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DU PERSONNEL... ALORS, COMMENT TRANSFORMER CETTE NOUVELLE SITUATION EN OPPORTUNITÉ «MOBILITÉ» ?

■ par Chloé LAURENT

Quelques mesures anticipatives peuvent aider l'entreprise mais également son personnel, à faciliter cette transition vers de nouveaux itinéraires ou de nouveaux modes de transport, induits par le déménagement. Parmi celles-ci, l'accessibilité du nouveau site, la communication externe et le signalement géographique de l'entreprise semblent prioritaires.

L'accessibilité du nouveau site

Tout d'abord, il est important de sélectionner avec soin, la localisation du nouveau site de l'entreprise. Elle doit tenir compte du profil d'activité de l'entreprise mais également de la manière dont les travailleurs vont pouvoir y accéder.

Ne pourrait-il être situé près d'une gare ou d'un arrêt de bus ? Ne pourrait-il être accessible via des pistes cyclables sécurisées ? Par son activité, l'entreprise devrait-elle se situer en centre-ville ou sur un Parc d'Activité Economique ? Autant de questions pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs et donc, au gain de productivité globale de l'entreprise.

Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2009, il est possible pour l'employeur de déduire fiscalement, à hauteur de 120%, les coûts suivants : la construction ou l'acquisition de garages pour vélos, les frais de vestiaires, de sanitaires et de douches ainsi que les frais d'achat d'un vélo, y compris les accessoires, l'entretien et la réparation.

Dès lors que la localisation géographique est définie, il s'agit de profiter de la réaffectation d'un lieu ou voire même, de la construction d'un nouveau bâtiment, pour y intégrer des infrastructures de qualité, pouvant faciliter les déplacements des travailleurs.

Un local pourrait-il être consacré au stationnement sécurisé des vélos ? Pourrait-il être muni de prises pour faciliter le chargement des véhicules électriques ? Des places réservées aux covoitureurs pourraient-elles être prévues à proximité des entrées stratégiques du site ? Un espace spécifique pourrait-il faire office de valves où des informations liées à la mobilité ou autres, pourraient y circuler ? Y a-t-il un espace prévu pour des douches et des vestiaires ?

La réponse à toutes ces questions, permet entre-autres, de rendre compte du **profil d'accessibilité** du nouveau site de l'entreprise. Celui-ci renseigne d'une part, les facilités «externes» telles que la présence de lignes de bus, d'un réseau routier, d'une gare à proximité de l'entreprise et d'autre part, les facilités «internes» telles que la mise en place d'un parking (voiture, moto, vélo, covoiturage), de vestiaires, douches, d'indemnités de déplacements et autres.

Ce profil d'accessibilité aura un impact indéniable sur les déplacements domicile-travail et professionnels des travailleurs. Dans ce contexte, il est donc plus que jamais essentiel d'en avoir une vision claire et précise.

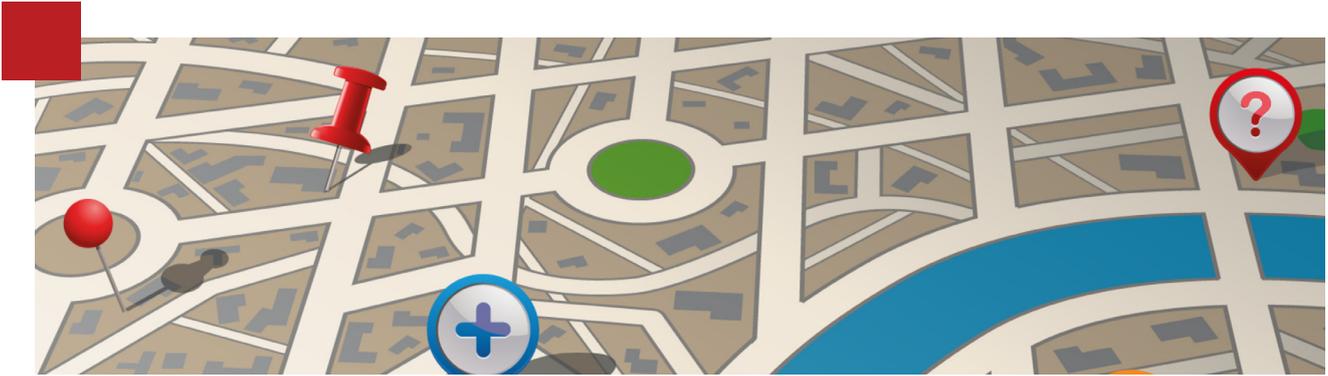
La communication externe

Comme cela se fait parfois naturellement dans le cadre d'un déménagement d'ordre privé, il est utile, en tant qu'entreprise, pour son image mais également pour introduire une bonne entente avec son entourage, d'aller à la rencontre de ses voisins. Par voisins, entendons aussi bien les riverains que les entreprises à proximité mais également les autorités communales et régionales ainsi que les opérateurs de transport.

Avec les riverains, une communication efficace peut aider à la bonne compréhension de ceux-ci envers le fonctionnement de l'entreprise et ainsi anticiper leurs éventuelles plaintes relatives à l'activité de cette dernière. A titre d'exemple, il peut être envisagé, avec eux, la mutualisation des parkings de l'entreprise.

Avec les entreprises voisines, de nombreux projets peuvent être menés de concert tels que la mise en place d'une navette privée depuis la gare la plus proche ou l'adhésion à une plateforme commune de covoiturage.

Avec les instances locales, des projets visant d'une part, l'amélioration de l'accessibilité de l'entreprise et d'autre part, le bien-être des riverains de la commune peuvent être envisagés. Il est toujours bon de se renseigner sur les projets communaux et régionaux en cours, afin d'éventuellement pouvoir en tirer profit.



Avec les opérateurs de transport publics, toute communication peut éventuellement aboutir sur l'amélioration concrète de la desserte en bus, tels que l'ajout et/ou la sécurisation d'un arrêt (supplémentaire), des horaires, voire de l'itinéraire.

La signalétique et le référencement géographique de l'entreprise

En cas de déménagement, le référencement et la signalétique sont des mesures essentielles en vue d'informer au mieux le personnel, les clients, les visiteurs ou encore les sociétés de livraison de l'entreprise, sur sa nouvelle situation géographique.

Pour ce faire, il existe différents outils disponibles gratuitement :

- **Google «My Business»** est un outil collaboratif gratuit qui permet de renseigner l'adresse de l'entreprise sur Google Map ainsi qu'un maximum d'informations utiles aux visiteurs (horaires d'ouverture, téléphone de contact, etc.).
- Il est également possible, via la SNCB, d'effectuer une **Fiche d'Accessibilité Multimodale** (en ligne). Celle-ci permet de référencer les lignes de bus, les gares les plus proches ainsi que les horaires des trains. Il s'agit d'un outil gratuit auquel il est possible d'accéder via www.sncb.be (>Entreprises>Outils d'information entreprises).

En conclusion, une bonne préparation, un suivi personnalisé des collaborateurs ainsi qu'une communication pertinente en interne et en externe, permettront à votre entreprise, un déménagement serein et en toute tranquillité, avec une nouvelle dynamique de mobilité à la clé. ■

L'exemple d'AXEDIS



Axedis est une entreprise de travail adapté spécialisée dans le conditionnement, le montage électro-mécanique, l'imprimerie, l'entretien des espaces verts, la peinture en intérieur et la petite maintenance en bâtiment et qui effectue également des prestations externes en entreprises. Elle dispose actuellement de trois sites (Jodoigne, Limal et Braine-l'Alleud) et souhaitait, pour des raisons d'optimisation du travail et de bien-être du personnel, rassembler ses équipes sur un seul et même site. Afin de choisir au mieux celui-ci, la direction de l'entreprise a réalisé une carte reprenant le domicile des travailleurs, les situations géographiques des entreprises clientes et concurrentes. En regard à tous ces aspects, il s'est avéré stratégique, de chercher une nouvelle localisation accessible de manière multimodale, ce qui a porté le choix final sur un bâtiment industriel attenant à la gare de Limal (Wavre).

A côté de cela, l'entreprise était consciente que ce changement de situation aurait un impact important sur les habitudes de son personnel. Impact non négligeable et s'accroissant davantage lorsqu'une partie du personnel est en situation de handicap. Des mesures ont donc d'ores et déjà été prises pour accompagner personnellement chaque collaborateur dans ses nouvelles démarches de mobilité (définition d'itinéraires, accompagnement en train ou en bus, etc.).

Axedis a également déjà entamé un travail de communication externe puisqu'elle est entrée en contact avec le TEC Brabant wallon afin d'envisager différentes possibilités notamment les démarches à effectuer afin d'ajouter une halte supplémentaire à proximité de l'entreprise (sur une ligne déjà existante). Elle a aussi rencontré d'autres entreprises de travail adapté ayant vécu un déménagement/regroupement récent afin de profiter de leur expérience en la matière. Pour le reste, l'entreprise s'est tournée vers la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises afin d'obtenir quelques conseils supplémentaires quant à l'aménagement du nouveau bâtiment et les mesures prioritaires à mettre en place afin de faciliter l'accessibilité au site et la mobilité du personnel.

L'ETA Axedis n'a donc pas hésité à faire preuve de proactivité à tous niveaux afin d'assurer un déménagement dans les meilleures conditions possibles mettant la question de la mobilité de son personnel au cœur de sa stratégie de développement. Bravo à elle !



Plus d'infos sur l'entreprise : www.axedis-eta.be